

Traduction non-officielle en français

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-quatrième session

26 février - 5 avril 2024

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour les droits de l'homme et les rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Situation des droits de l'homme en Haïti

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 52/39 du Conseil des droits de l'homme. Il donne un aperçu de la situation des droits humains en Haïti. La situation des droits humains en Haïti s'est fortement détériorée au cours de la période, principalement en raison de la violence endémique des gangs. Le rapport met en lumière les principaux développements liés aux institutions de l'État de droit, à la police, à la justice et au système pénitencier. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais des défis persistent.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/39, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui fournir, dans le cadre d'un dialogue interactif avec la participation de l'expert indépendant en matière de droits humains (l'expert), un rapport intérimaire sur la situation des droits humains en Haïti, pour examen à sa cinquante-quatrième session, et un rapport complet sur le sujet, pour examen à sa cinquante-cinquième session. Le présent rapport fournit une mise à jour du sujet depuis la publication du dernier rapport intérimaire présenté à la cinquante-quatrième session du Conseil¹.

2. M. William O'Neill, expert sur la situation des droits humains en Haïti, a effectué sa deuxième visite en Haïti du 23 octobre au 1er novembre 2023.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recueilli des informations auprès d'un large éventail de sources, y compris des entités et des fonctionnaires du gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, en particulier les conclusions des activités de surveillance menées par le Service des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) du 25 septembre 2023 au 29 février 2024, des organisations non gouvernementales, des victimes et des témoins. Ce rapport s'appuie également sur les conclusions de l'expert et les informations de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. Toutes les informations ont été évaluées et vérifiées conformément à la méthodologie standard du HCDH.

II. Cadre juridique

4. Haïti est partie à plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme², notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Haïti est également partie à des traités régionaux sur les droits humains.

5. L'article 276.2 de la Constitution de la République d'Haïti de 1987, telle qu'amendée en 2011, stipule que "les traités ou accords internationaux, une fois sanctionnés et ratifiés dans les formes prévues par la Constitution, font partie de la législation du pays et abrogent les lois qui leur sont contraires".

III. Impact de la violence des gangs sur les droits humains

6. La violence des gangs reste le principal moteur des abus et des violations des droits humains en Haïti et a des conséquences humanitaires désastreuses. Comme l'indique la résolution 2699 du Conseil de sécurité, "l'augmentation de la violence, des activités criminelles et des abus et violations des droits humains compromet la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région"³.

A. Violence armée par des gangs criminels

7. Selon le HCDH, au cours des cinq derniers mois, la violence armée causée par les gangs criminels a considérablement augmenté en intensité et a étendu leur portée géographique. La dynamique des gangs est également en constante évolution. Au moins 1 436 personnes, non impliquées dans les échanges violents en cours, ont été tuées (686), blessées (371) ou kidnappées (379) entre le 1er janvier et le 29 février 2024. En outre, quelque 695 membres de gangs ont été tués ou blessés, ce qui porte le nombre total de

¹ A/HRC/54/79.

² Voir <https://indicators.ohchr.org/>. Lors de son dernier Examen de la Période universelle en 2022, Haïti a accepté les recommandations de ratifier plusieurs protocoles et conventions, à cet égard : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ht-index>.

³ S/RES/2699, préambule.

personnes touchées à 2 131, soit plus de 40 % par rapport au nombre enregistré au cours des deux mois précédents. Les gangs ont continué à s'affronter pour garder les territoires sous leur contrôle et ont intensifié leurs attaques dans des zones précédemment considérées comme sûres afin d'étendre leur influence. Si la capitale reste l'épicentre de la violence, l'insécurité a continué à s'étendre au-delà de Port-au-Prince, en particulier dans le département adjacent de l'Artibonite.

8. Selon les informations recueillies par le HCDH, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, au cours du troisième trimestre 2023, la famille G-9 et l'alliance de gangs alliés (ci-après G-9 et alliés) et les gangs alliés G-Pèp ont continué à s'affronter pour l'expansion territoriale et les sources criminelles de "revenus" tout en connaissant des luttes intestines au sein de leurs coalitions respectives et de leurs propres rangs. Les gangs appartenant à l'alliance G-Pèp ont mené des attaques violentes comprenant des meurtres, des incendies criminels et des violences sexuelles dans les quartiers de Carrefour-Feuilles (commune de Port-au-Prince), Meyer (commune de la Croix-des-bouquets) et Caradeux (commune de Tabarre). Il semble que ces attaques visaient à accéder à des zones où ils pourraient accroître leurs activités d'enlèvement en raison de la position stratégique de ces quartiers.

9. En outre, ils ont mené des attaques à grande échelle pour étendre leur influence sur le sud et le nord-est de la capitale. Par exemple, les attaques dans les communes de Carrefour et de Gressier ont été motivées par l'augmentation des enlèvements, des détournements de véhicules et de l'imposition de "taxes" aux passants sur la route nationale 2, ainsi que par l'extorsion des entreprises qui transportent des marchandises par le port de Mariani. Ces attaques semblent également liées à l'intérêt des gangs à sécuriser une voie d'évasion loin de la capitale dans le contexte des opérations de police.

10. Parallèlement, les attaques dans les communautés de Thomazeau et de Ganthier, au nord-est de la capitale, se sont intensifiées en septembre 2023. Si ces zones n'ont aucun intérêt économique pour les gangs, cette stratégie est également liée aux efforts des gangs pour sécuriser une issue de secours, en l'occurrence, menant à des zones montagneuses difficiles d'accès menant aux régions centrales du pays. À cet égard, les gangs ont suivi une tactique de « terre brûlée » pour nettoyer les zones des gens, incendiant des centaines de véhicules et de bâtiments dans les deux communes, dont le commissariat de Thomazeau.

11. En décembre 2023, des luttes intestines au sein du G-9 et de ses alliés ont eu lieu à Cité Soleil et à Port-au-Prince pour le contrôle du territoire et le partage des ressources provenant des détournements de camions et d'autres méthodes d'extorsion imposées aux entreprises locales. Ces affrontements se sont considérablement intensifiés après la mort du chef du gang Belekou, membre de la coalition du G-9, à Cité Soleil à la fin du mois d'octobre. En outre, les routes principales et les ports reliant la capitale au reste du pays sont restés sous le contrôle des gangs.

12. La violence continue également de croître dans les communes du Bas Artibonite de Montrouis, Marchand Dessalines, Gros Morne, l'Estère, Liancourt, Petite Rivière de l'Artibonite, Verettes et Saint Marc. Un rapport conjoint HCDH/BINUH⁴ indique que le soutien des gangs G-Pèp basés dans la capitale, associé à des réponses prétendument incohérentes et inadéquates de la part des autorités, a facilité l'accélération de la violence dans ces zones rurales et provoqué une grave détérioration de la situation des droits humains.

13. Le trafic illicite d'armes et de munitions à travers des frontières poreuses a fourni une chaîne d'approvisionnement fiable aux gangs. Comme l'a noté le Secrétaire général, la corruption qui couve l'économie illicite facilite également le patronage des gangs armés par les élites⁵. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les revenus des gangs opérant en Haïti proviennent de plusieurs sources, notamment de paiements prétendument effectués par des personnalités politiques et des propriétaires d'entreprises, anciens ou actuels⁶. En outre, les revenus proviennent de paiements mensuels de

⁴ HCDH et BINUH « La violence criminelle s'étend au-delà de Port-au-Prince - La situation dans le bas Artibonite » (2023).

⁵ S/2023/596, p.4.

⁶ UNODC, First Quarterly report to the Security Council, 18 October 2023, p.14.

"protection" de la part d'industries, de sociétés ou d'entreprises commerciales opérant sur le territoire contrôlé par les gangs⁷.

14. Le recrutement d'enfants dans les gangs reste une préoccupation majeure. D'après les entretiens menés par le HCDH en 2023, les membres des gangs sont principalement des jeunes hommes et des enfants. Les témoignages recueillis par le HCDH soulignent que les enfants sont utilisés comme guetteurs, ou "antennes", comme on les appelle localement, pour faciliter les enlèvements et les vols. Les filles sont généralement impliquées dans des activités telles que les tâches ménagères et l'espionnage⁸. Plusieurs enfants membres de gangs ont fait part aux acteurs locaux de leur désir de quitter les gangs, mais ils en sont empêchés par crainte de représailles de la part de leur communauté d'origine et des gangs. Certains enfants qui ont tenté de quitter les gangs ont été recherchés et exécutés par les membres des gangs.

15. En outre, des individus accusés de délinquance ou soupçonnés d'être associés à des gangs ont continué d'être lynchés, lapidés, mutilés ou brûlés vifs par des membres de la population ou des soi-disant « brigades d'autodéfense », armées de toutes sortes d'armes, notamment des armes de gros calibre. En 2023, le HCDH a enregistré au moins 528 cas de lynchage (510 hommes et 18 femmes), la plupart ayant eu lieu dans la capitale Port-au-Prince. Si certains meurtres semblaient spontanés, d'autres auraient été encouragés, soutenus ou facilités par des policiers et des membres de gangs appartenant au G9 et à ses alliés.⁹

16. Le HCDH a également observé avec inquiétude l'intensification des affrontements violents pour la terre, entre les propriétaires terriens et certains membres des élites politiques locales, en particulier dans le nord-est et la vallée de l'Artibonite, le grenier à blé d'Haïti. Alors que les conflits fonciers durent depuis des décennies, dans un contexte d'affaiblissement des capacités de la police et d'impunité et de corruption généralisées, ces conflits accompagnés d'affrontements violents semblent s'être intensifiés au cours de l'année écoulée. Des hommes armés ont attaqué des paysans à Montrouis au début du mois d'avril, brûlant au moins 40 maisons et chassant les gens de leurs terres. Le même mois, des attaques similaires ont eu lieu à Limonade, dans le nord-est, et à Papaye, dans le plateau central. Le 15 novembre, au moins 50 personnes ont été tuées à coups de machettes et de pistolets lorsque des habitants d'une localité de la commune de l'Arcahaie ont attaqué des habitants d'une localité voisine. Le 19 décembre, des individus armés de la commune de Montrouis se sont affrontés dans le cadre d'un conflit foncier, faisant 3 morts et 6 blessés par balles. Le 13 janvier 2024, au moins 10 personnes ont été tuées dans la région de Williamson.

17. La Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP) du ministère de l'Environnement est apparue comme un nouvel acteur s'opposant au gouvernement. Depuis le retour de Guy Philippe¹⁰ en Haïti fin novembre 2023, des membres armés de la BSAP ont organisé des défilés de type militaire dans plusieurs villes de province et ont participé à des manifestations antigouvernementales dans tout le pays. Depuis le 20 janvier, au moins 25 victimes (huit tués et 17 blessés) ont été enregistrées, principalement dans le cadre d'affrontements entre manifestants et policiers.

B. Impact de la violence des gangs sur la jouissance des droits humains

18. La population vivant dans les zones contrôlées par les gangs n'a pas seulement été la victime collatérale des affrontements entre gangs, elle a également été directement ciblée afin de créer la panique et de punir les personnes vivant sous le contrôle de gangs rivaux. En 2023, le HCDH a enregistré qu'au moins 4 451 personnes ont été tuées (3 801 hommes,

⁷ Ibid.

⁸ S/2023/647, para. 138.

⁹ BINUH, Situation des droits humains, principales tendances, rapport trimestriel avril-juin (2023).

¹⁰ Guy Philippe, ancien commissaire de police et sénateur haïtien, a été expulsé par les autorités américaines vers Haïti le 30 novembre 2023 après avoir purgé une peine de neuf ans (réduite à six ans) dans une prison américaine. Depuis son retour en Haïti, Guy Philippe a accordé des interviews aux médias et des réunions de masse, appelant publiquement à la refonte du gouvernement haïtien.

538 femmes et 112 enfants) et 1 668 autres blessées (1 193 hommes, 420 femmes et 55 enfants) à la suite de violences commises par des gangs dans tout le pays. En outre, au moins 1 962 personnes (1 174 hommes, 729 femmes et 59 enfants) ont été enlevées par des gangs. 84 % de toutes les victimes d'assassinats et de blessures ont été signalées dans le département de l'Ouest et 9 % dans le département de l'Artibonite, tandis que 51 % des enlèvements ont eu lieu dans le département de l'Ouest et 47 % dans le département de l'Artibonite.

19. Selon le HCDH, les gangs ont continué à utiliser la violence sexuelle pour répandre la peur, soumettre et punir la population. Lors des attaques des gangs, plusieurs femmes et filles ont été victimes de viols, y compris de viols collectifs, dans leurs maisons, souvent après avoir assisté au meurtre de leurs maris. Certaines des victimes de viol ont été mutilées ou tuées après les attaques. Dans les zones contrôlées par les gangs, les femmes et les filles risquent également de tomber dans des embuscades et d'être violées collectivement par des membres de gangs armés en plein jour, alors qu'elles se rendent au travail ou à l'école. Certaines sont forcées d'avoir des relations sexuelles avec des membres de gangs et sont menacées de mort si elles refusent. Le viol d'otages enlevés continue également d'être utilisé comme tactique pour contraindre les familles à payer des rançons. Les violences sexuelles restent très peu signalées en raison de la stigmatisation de la communauté, de la menace importante de représailles de la part des auteurs, de l'insuffisance des soins de santé et des services psychosociaux pour les survivants, et du manque de confiance dans le système judiciaire. Même lorsque de tels incidents sont signalés, l'impunité pour les violences sexuelles est largement répandue¹¹.

20. Le HCDH a également observé que les gangs criminels armés continuent d'infliger des violences aux enfants. Lors d'affrontements entre bandes rivales dans des zones densément peuplées, des habitants, y compris des enfants et des bébés de trois mois, ont été tués chez eux ou dans les rues de leur quartier par des tireurs embusqués, des balles perdues, exécutés pour leur soutien présumé à la police ou à des bandes rivales, ou lors d'invasions impliquant des tirs aveugles. Lors d'attaques de gangs dans le quartier de Carrefour-Feuilles (commune de Port-au-Prince), une zone considérée comme relativement sûre au cours du premier semestre 2023, des familles entières ont été brûlées vives dans leurs maisons. De nombreux enfants souffrent de graves traumatismes physiques et émotionnels¹².

21. La violence des gangs entraîne d'importantes restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens et permet aux gangs d'affirmer leur contrôle sur le territoire. Des sources locales ont rapporté que des « points de contrôle » mobiles ont été érigés et tenus par des bandes armées pour contrôler et restreindre les mouvements de leurs habitants à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers. Le blocus des ports et des routes par les gangs continue d'entraver la circulation des biens et des services. Les interlocuteurs ont fait état d'une « fiscalité » informelle, notamment sur les services publics tels que l'eau et l'électricité, de vols, de pots-de-vin, d'intimidations et d'extorsions de la part de gangs aux points de contrôle. Ce contexte a fortement contribué à l'inflation, avec une moyenne de 46,3 pour cent en 2023¹³, et a mis en péril les moyens de subsistance, tout en augmentant les revenus des gangs.

22. Depuis janvier 2023, le HCDH a documenté le pillage ou la destruction de plus de 1 880 maisons et entreprises. Dans une pratique de plus en plus courante, des gangs du département de l'Artibonite ont attaqué des propriétés agricoles et ont également volé des centaines de bétail appartenant aux habitants, des biens qui représentent souvent l'épargne d'une vie d'agriculteurs. De plus, le long de la côte nord des communes d'Arcahaie et de Léogâne, le gang du Village de Dieu continue d'utiliser des bateaux à moteur pour accéder à ces communautés et attaquer, piller et voler les habitants, les entreprises locales et les acteurs humanitaires. Pour payer les rançons exigées par les gangs pour la libération des membres de leur famille kidnappés, beaucoup ont été contraints de vendre leur maison et

¹¹ HCDH et BINUH « Haïti : les gangs utilisent la violence sexuelle pour instiller la peur – Rapport de l'ONU » (2022).

¹² S/2023/768, para 56.

¹³ Ibid. para. 43.

de contracter des emprunts. D'autres ont perdu tous leurs biens et économies en fuyant les attaques imminentes des gangs.

23. En décembre 2023, la violence des gangs avait provoqué le déplacement interne d'environ 313,900 personnes¹⁴. Les familles qui ont rapidement quitté leur domicile se retrouvent sans moyens pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Au cours de sa mission, l'expert a reçu des témoignages de femmes enceintes et d'enfants dormant par terre dans la rue, les exposant à des risques accrus d'agressions sexuelles de la part de gangs. Au niveau régional, l'instabilité et la violence prolongées en Haïti ont contribué à un exode important et croissant de ressortissants haïtiens effectuant de dangereux voyages transfrontaliers¹⁵.

24. Selon des informations concordantes reçues par le HCDH, un niveau élevé d'autocensure a été enregistré en raison de menaces répétées ou de craintes de représailles de la part de gangs contre des journalistes, des professionnels des médias ainsi que des membres de la société civile. Selon les personnes rencontrées par l'expert lors de sa mission, de nombreux journalistes ont quitté le pays pour se réfugier ailleurs. Haïti était le troisième pays le plus meurtrier pour la presse en 2022, avec au moins cinq journalistes tués en relation avec leur travail¹⁶. Les journalistes ont confirmé à l'expert qu'ils travaillent dans la peur pour leur vie et qu'ils sont constamment menacés, en particulier les femmes journalistes. En 2023, le HCDH a documenté quatre cas de journalistes tués, et aucune enquête n'avait été ouverte au 29 février sur ces meurtres. Le HCDH a reçu des informations concordantes indiquant que des gangs ont également menacé et attaqué des organisations de la société civile.

25. Selon des interlocuteurs locaux, l'achat de voix électorales et la coercition exercée par des gangs pour voter en faveur de certains candidats sont une caractéristique omniprésente du paysage politique haïtien, car certains acteurs politiques ont établi des réseaux de corruption avec des gangs criminels armés pour conserver le pouvoir¹⁷. Sur 11,5 millions d'habitants, les gangs sont susceptibles de contrôler des territoires qui comptent plus de 3,5 millions d'électeurs potentiels¹⁸. Dans les zones touchées par une présence limitée de l'État, des gangs auraient contribué à recueillir des votes en faveur du plus offrant ou à empêcher des opposants politiques de faire campagne.

C. Accès aux services de base

26. La situation humanitaire désastreuse préexistante, notamment l'accès limité à la nourriture, à l'eau, à la santé, au logement et à l'éducation, reste critique en raison de défis conjoncturels et structurels, notamment de la violence omniprésente des gangs. En 2024, environ 5,5 millions d'Haïtiens dépendront de la protection et de l'assistance humanitaires¹⁹, dont 3 millions d'enfants (certains souffrant de malnutrition aiguë ou « d'émaciation »), le nombre le plus élevé jamais enregistré²⁰. La dernière Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC) de septembre 2023 montre que 44 pour cent de la population, soit 4,35 millions de personnes, sont en situation d'insécurité alimentaire. (IPC3+). De plus, 1,4 million de personnes se trouvent en IPC 4. La fermeture de la frontière avec la République dominicaine a exacerbé ces défis²¹.

¹⁴ OIM, Suivi de mouvement des populations, December 2023.

¹⁵ S/2023/768, para 20.

¹⁶ See Committee to Protect Journalists, January 2023.

¹⁷ Stratégie nationale de désarmement, démantèlement et de Réduction de la violence communautaire en Haïti, June 2021.

¹⁸ Mise à jour de l'analyse de la protection, Zones contrôlées par les gangs de Port-au-Prince, rapport OHCHR/OCHA, février 2022.

¹⁹ Basé sur l'estimation préliminaire de l'Aperçu des besoins humanitaires d'Haïti pour 2024 dans différents secteurs programmatiques.

²⁰ <https://www.rhinews.com/actualites/lescalade-de-la-violence-menace-des-milliers-denfants-a-port-au-prince-selon-lunicef/>

²¹ WFP Haiti, Overview of DR Border Closure Impacts, Novembre 2023.

D. Accès à la santé

27. La violence dans certains quartiers a entravé l'approvisionnement en intrants médicaux et les déplacements du personnel vers les établissements de santé, tout en empêchant les gens d'accéder aux prestataires de soins. Tout au long de l'année 2023, plusieurs établissements de santé ou hôpitaux gérés par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales ont été attaqués ou contraints de suspendre leurs activités en raison de menaces ou de violences de la part de gangs. En novembre, une nouvelle flambée de violences entre bandes armées rivales à Cité Soleil, a entraîné de nombreuses victimes et la fermeture de l'hôpital Fontaine et une réduction du personnel médical en raison des risques pour le personnel pendant cette période²². Le 14 décembre, Médecins sans frontières a suspendu son travail dans un centre médical de Port-au-Prince (Centre d'urgence de Turgeau) après que des individus armés ont sorti un patient blessé d'une ambulance et l'ont abattu dans la rue²³. Il s'agit de la quatrième fermeture d'un des centres médicaux de l'organisation dans la capitale en 2023. D'autres ambulances ont été attaquées alors qu'elles transportaient des patients en dehors des zones sensibles, et des cas ont été signalés au HCDH d'enfants et de femmes qui ont succombé à des blessures par balle résultant de ces attaques. Environ 40 pour cent du personnel médical a quitté le pays ces derniers temps en raison de l'insécurité²⁴. Selon les acteurs locaux, la situation a augmenté leurs coûts des services de santé et des médicaments, obligeant certains à réduire ou fermer leurs services. La fermeture de la frontière avec la République dominicaine a exacerbé la pénurie de fournitures médicales essentielles.

E. Accès à l'éducation

28. La violence des gangs a continué de forcer de nombreuses écoles à fermer, et des gangs ont attaqué des enfants, des enseignants et des parents à l'intérieur des écoles. Dans le département de l'Artibonite (Gonaïves), deux cent quatre-vingts écoles (21 %) ont été touchées par la violence des gangs et ne sont plus opérationnelles depuis 2022²⁵. Trente de ces écoles ont été détruites et 16 ont été entièrement saccagées. En outre, les familles déplacées qui ont fui leur foyer en raison de la violence des gangs dans la capitale ont cherché refuge dans au moins 25 écoles²⁶. En octobre, plus de 500 lycéens ont été pris au piège lors de violents affrontements entre bandes armées à La Saline, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les acteurs humanitaires ont finalement pu ouvrir un couloir pour leur permettre de rentrer chez eux²⁷. Dans le département de l'Artibonite, plus d'une centaine d'écoles ont été contraintes de fermer leurs portes tandis que 178 autres fonctionnent par intermittence, laissant des milliers d'enfants sans accès à l'école. Réponse de l'État.

F. Réponse de l'Etat

29. Malgré des progrès limités dans certains secteurs, l'absence de gouvernance et de responsabilité ainsi que les mauvais résultats en matière de prestation de services sont les principaux facteurs de l'incapacité de l'État à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels²⁸. Des sources locales ont indiqué que la mauvaise gouvernance continue de paralyser le système et d'entraver l'accès de la population à l'éducation et à la santé. Au cours de sa mission, l'expert a reçu des informations indiquant que les montants budgétisés alloués aux ministères ne sont souvent pas entièrement dépensés.

²² See, Haïti: Medical care severely affected by clashes in Cité Soleil.

²³ See MSF suspend ses activités à Turgeau.

²⁴ See <https://news.un.org/fr/story/2023/12/1141732>.

²⁵ S/2023/768, p. 13.

²⁶ Ibid.

²⁷ Unicef, Octobre 2023.

²⁸ A/HRC/54/79, para. 19-24.

IV. Entités chargées de l'application de la loi et entités judiciaires

A. La Police nationale d'Haïti

30. La police nationale haïtienne (PNH) continue de faire des progrès importants malgré de sérieux obstacles. Plusieurs opérations de police contre les gangs ont eu lieu récemment, bien que limitées compte tenu du niveau élevé des menaces posées par les gangs, et ont conduit à l'arrestation de membres de gangs dans la vallée de l'Artibonite et dans divers quartiers pauvres de Port-au-Prince, notamment Tabarre, Cité Soleil et Martissant. Des équipements supplémentaires reçus par la PNH de la part du fonds commun des Nations Unies, ainsi que des formations techniques, ont contribué à renforcer la police. Une task force interministérielle a également été créée pour coordonner les opérations futures avec la mission multinationale d'appui à la sécurité (MSS). Au 14 janvier 2024, l'Unité de vérification de la PNH a enregistré 763 policiers et agents administratifs de la PNH, une étape positive dans la lutte contre la corruption au sein de l'institution et dans le rétablissement de la confiance de la société haïtienne dans la police.

31. Selon le HCDH, la PNH est toujours confrontée à de multiples défis²⁹, notamment le manque de capacités adéquates pour dissuader, arrêter et désarmer des gangs lourdement armés, souvent dotés d'une puissance de feu supérieure, y compris des équipements de protection, des armes, des munitions, des véhicules et d'autres équipements tactiques. Les officiers de police sont gravement sous-payés et manquent de personnel³⁰. Cela se traduit par un ratio police/population de 1,3 policier pour 1000 citoyens, ce qui est loin de la norme des Nations Unies d'un policier pour 450 personnes. La police manque également de capacités techniques, notamment en matière de renseignement.

32. Le manque de personnel a été exacerbé par un taux élevé d'attrition, avec au moins 1600 policiers qui ont quitté le pays en 2023³¹. Du 1er janvier au 31 décembre 2023, 34 policiers ont été tués et 22 ont été blessés dans des violences commises par des gangs. En octobre 2023, sur 412 bâtiments de police, 45, y compris des établissements pénitentiaires, n'étaient pas opérationnels, étaient sous le contrôle direct de gangs ou avaient fait l'objet d'attaques répétées³².

B. Justice

33. Selon le HCDH, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique s'est activement engagé avec diverses parties prenantes, y compris le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et les commissaires du gouvernement (procureurs), indiquant une approche globale pour réformer le système judiciaire. Entre octobre et décembre 2023, 30 magistrats ont été contrôlés et certifiés, et 12 contrôlés et non certifiés par le CSPJ, une autre étape importante dans la lutte contre l'impunité au sein de l'institution. Des progrès ont été réalisés dans l'enquête sur l'assassinat du président Jovenel Moïse. Dans une ordonnance de renvoi datée de février 2024, le juge en charge du dossier a inculpé 51 personnes. L'État haïtien a également enregistré des progrès dans la lutte contre la corruption au sein des institutions haïtiennes. Le 15 novembre, l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a transféré 11 dossiers d'enquête de corruption aux autorités de poursuite. En décembre 2023, le Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a chargé trois juges d'enquêter sur trois de ces dossiers afin de mettre en mouvement l'action publique contre les auteurs présumés.

34. Néanmoins, les principaux défis sous-jacents qui rendent le système judiciaire dysfonctionnel³³ demeurent. Les palais de justice de Port-au-Prince et de Croix-des-

²⁹ A/HRC/54/79.

³⁰ UNDP, 2023.

³¹ See <https://news.un.org/fr/story/2023/12/1141732>.

³² S/2023/768, para 17.

³³ A/HRC/54/79.

Bouquets ne sont plus opérationnels depuis que leurs bâtiments ont été attaqués en juin et juillet 2022. Depuis, les autorités gouvernementales n'ont pas relocalisé ou renforcé la sécurité autour de ces bâtiments. Face à cette situation, le tribunal et le parquet de Port-au-Prince continuent d'occuper temporairement un petit espace prêté par l'Office de la Protection du Citoyen (OPC). Cependant, les magistrats ne peuvent se rendre au tribunal que trois jours par semaine, ce qui est loin d'être suffisant au regard du nombre de dossiers dont ils ont la charge. Quant aux magistrats de Croix-des-Bouquets, ils continuent à travailler dans des conditions inadéquates pour exercer leurs fonctions.

35. En octobre, le complexe administratif de Thomazeau, qui abrite la mairie, le tribunal local et d'autres institutions clés de l'État, a été pris d'assaut par des gangs. Aucun progrès n'a été enregistré depuis que le Comité des droits de l'homme a exprimé ses préoccupations concernant le manque d'indépendance du système judiciaire³⁴. Les juges et les greffiers restent la cible de menaces, de violences et d'intimidations, ce qui compromet leur indépendance et les empêche d'exercer leurs fonctions. Le manque de capacités humaines et matérielles adéquates continue de constituer un défi majeur pour l'efficacité du système judiciaire. La corruption est profondément ancrée dans le secteur de la justice pénale, les condamnations pour corruption sont extrêmement rares et les mécanismes nationaux de lutte contre la corruption et de responsabilisation manquent de ressources³⁵. En 19 ans d'existence, et sur un total de 87 affaires transmises aux autorités judiciaires, une seule personne a été condamnée pour corruption³⁶. L'impunité pour les graves violations des droits humains commises dans le passé reste une préoccupation majeure, soulignant le dysfonctionnement du système judiciaire et renforçant l'impunité généralisée³⁷.

36. La justice pour mineurs en Haïti est également confrontée à de profonds problèmes structurels et systémiques, qui l'empêchent de remplir ses fonctions et de garantir une approche basée sur les droits humains, y compris pour répondre aux obligations d'Haïti en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant³⁸. Le tribunal pour enfants de Port-au-Prince est le seul tribunal pour enfants opérationnel à ce jour. Le tribunal a été paralysé en 2019, en raison des gangs qui contrôlent la zone où il est situé, et a été inopérant depuis lors³⁹. En outre, selon les organisations de la société civile, d'autres défis structurels tels que l'insuffisance des ressources allouées aux juges d'instruction en matière de justice des mineurs, ont également contribué à l'inefficacité de la justice des mineurs. La plupart des enfants en conflit avec la loi⁴⁰ sont placés en détention pendant plusieurs années sans qu'aucune mesure ne soit prise pour faciliter le traitement judiciaire de leur cas (voir ci-dessous).

C. Justice pénale et pénitentiaire

37. Des progrès ont été réalisés au cours des derniers mois, en particulier pour réduire la surpopulation carcérale. Le 20 octobre 2023, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique et le Conseil supérieur de la magistrature ont adopté un mémorandum conjoint visant à réduire la surpopulation carcérale avant l'arrivée de la mission MSS. Les premiers magistrats et les commissaires du gouvernement ont été chargés d'organiser régulièrement des audiences correctionnelles et criminelles à travers le pays afin de libérer les personnes détenues illégalement et arbitrairement dans les prisons relevant de leur compétence. Suite aux séances tenues par le Parquet de Port-au-Prince, 258 personnes ont été libérées en novembre et décembre. Par ailleurs, le Doyen et le Commissaire du Gouvernement du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince ont tenu plusieurs audiences correctionnelles spéciales dans les centres pénitentiaires pour enfants, CERMICOL. Depuis

³⁴ CCPR/C/HTI/CO/1 (2014), para. 17.

³⁵ S/2023/596, p. 4.

³⁶ See <https://radiographieht.com/rapport-de-lulcc-la-fjkl-appelle-la-justice-haitienne-a-sevir-contre-les-criminels-a-col-blanc/>

³⁷ S/2023/596, p. 3.

³⁸ En ce qui concerne les obligations découlant de cette convention, voir CRC/C/GC/24.

³⁹ A ce jour, aucune décision n'a encore été prise par les autorités pour déplacer le tribunal pour enfants.

⁴⁰ L'âge de la responsabilité pénale en Haïti est de seize ans.

octobre 2023, 11 enfants ont été libérés à travers le pays. Il s'agit de premières mesures positives, mais elles doivent être poursuivies et accompagnées de plusieurs mesures visant à respecter et à protéger les droits de l'enfant dans le cadre du système de justice pour mineurs, y compris la réintégration des enfants dans la société.

38. Aucune amélioration des conditions de détention n'a été enregistrée. Au 31 décembre 2023, 11 822 personnes étaient détenues dans les prisons haïtiennes, dont 83 % en détention provisoire⁴¹. En vertu du droit international, la détention provisoire doit être l'exception plutôt que la règle, doit être fondée sur une détermination individualisée qu'elle est raisonnable et nécessaire, compte tenu de toutes les circonstances, à des fins telles que la prévention de la fuite, l'interférence avec les éléments de preuve ou la récidive du crime⁴². Les détenus condamnés ou en détention provisoire sont mélangés dans des espaces exigus, avec un accès limité à une alimentation nutritive, aux soins de santé et à un environnement sain. Selon le HCDH, la surpopulation carcérale, la sous-nutrition et le manque d'accès aux soins de santé ont entraîné la mort d'au moins 107 détenus entre janvier et novembre 2023. L'expert a visité la prison de Fort Liberté où les détenus et les fonctionnaires travaillant dans les installations n'avaient pas accès à l'électricité. Selon les informations reçues par l'expert, et malgré les besoins urgents d'amélioration des conditions de détention, une part importante du budget alloué à l'administration pénitentiaire, qui pourrait s'élever à plus de 50 %, serait détournée en raison de la corruption.

39. Malgré quelques progrès concernant les audiences spéciales pour les enfants, les audiences pénales sont au point mort en raison de la paralysie persistante du tribunal pour enfants de Port-au-Prince. L'expert a visité le centre de détention pour enfants situé à Port-au-Prince, le CERMICOL. Sur 90 enfants, un seul a été condamné, les autres étant en attente de jugement. Au cours de sa visite, l'expert a rencontré les responsables de l'administration pénitentiaire, qui ont indiqué que "beaucoup sont détenus pour des délits mineurs pour lesquels ils ne devraient même pas être détenus". Le centre CERMICOL a un taux d'occupation quatre fois supérieur à sa capacité, avec 235 détenus en raison du transfert de 145 femmes et jeunes filles en mai. En outre, le fait de ne pas séparer les hommes des femmes et les enfants des adultes est contraire à la législation et aux normes internationales en matière de droits de l'homme. En outre, selon les informations reçues par le HCDH, les enfants en conflit avec la loi dans d'autres régions du pays sont dispersés dans des prisons pour adultes, sans conditions de détention spécifiques pour tenir compte de leur âge.

V. Obligations des États en vertu de la législation internationale sur les droits de l'homme

A. Renforcer les institutions démocratiques

40. Les États parties aux traités relatifs aux droits humains ont l'obligation de respecter et de garantir les droits de l'homme à tous les individus se trouvant sur leur territoire et soumis à leur juridiction⁴³. Les obligations positives de l'État de garantir les droits humains signifient qu'il peut également être tenu pour responsable lorsqu'il ne prend pas les mesures appropriées pour prévenir les violations des droits humains par des acteurs non étatiques, enquêter sur les violations commises et réparer les préjudices causés par ces acteurs⁴⁴. Le cas échéant, il doit également poursuivre et punir les responsables⁴⁵, dans le cadre de procès équitables, et garantir le droit à réparation des victimes d'abus et de violations des droits humains⁴⁶.

41. Le renforcement des institutions clés telles que la police, le système judiciaire et le système pénitentiaire est particulièrement important pour la bonne gouvernance et le

⁴¹ BINUH, Rapport trimestriel : octobre – décembre 2023

⁴² CCPR, General comment No. 35, (2014).

⁴³ ICCPR, ICESCR, art. 2

⁴⁴ CCPR, General comment No. 31 (2004), paras. 8

⁴⁵ Ibid., para. 18, and No. 36 (2018), paras. 27 and 67.

⁴⁶ Ibid., paras. 16 and 17.

respect des obligations de l'État en vertu du droit international des droits humains. Il serait également essentiel dans le contexte du déploiement de la mission MSS⁴⁷.

B. Contrôle, responsabilité et lutte contre l'impunité

42. L'impunité, y compris dans les cas de violence sexuelle, est un fil conducteur du système d'application de la loi en Haïti et reste un défi majeur pour la démocratie et la sécurité⁴⁸. Le renforcement des mécanismes de responsabilité et de contrôle pour mettre fin à l'impunité et restaurer la confiance dans les institutions de l'État de droit est essentiel et doit être une priorité dans toutes les institutions de l'État⁴⁹. Le régime de sanctions adopté par la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité est un pas important vers la responsabilisation des auteurs de crimes en Haïti. Il devrait être accompagné de mesures judiciaires au niveau local, telles que les " pôles judiciaires spécialisés ", comme le prévoit la feuille de route établie par le Premier ministre en octobre 2022.

43. En Haïti, des décennies de mauvaise gouvernance et de corruption ont également gravement limité la réalisation des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels⁵⁰. Les gangs ont également profité de la vacance du pouvoir, en particulier dans les régions pauvres caractérisées par l'absence de services publics⁵¹. Le manque d'opportunités économiques et sociales pour les enfants et les jeunes, y compris l'accès limité aux écoles et à la santé ainsi que les niveaux élevés d'insécurité alimentaire chez les enfants, sont des facteurs exploités par les gangs, qui leur offrent un accès régulier à la nourriture et à l'argent en échange de leur "travail" en tant que membre d'un gang. L'investissement dans les services et les économies locales contribuera à la cohésion sociale. Les politiques globales devraient également s'attaquer aux facteurs sociaux et aux causes profondes qui alimentent la violence des gangs, notamment le manque de protection, de respect et de réalisation des droits de l'homme dans les zones où l'État n'a pas fourni de services. Des politiques ciblées pour l'inclusion sociale des adolescents marginalisés doivent faire partie de la stratégie⁵².

C. La Police nationale d'Haïti (PNH)

44. Une police plus robuste et responsable, soutenue par la population, est nécessaire. Les capacités de la PNH à remplir ses fonctions doivent être renforcées, notamment pour prévenir et répondre à certaines violations et atteintes aux droits humains, telles que la violence sexuelle et sexiste. L'Inspection de la police de la PNH devrait être renforcée pour jouer un rôle de surveillance des opérations menées par la PNH et prendre les mesures appropriées en réponse aux allégations de mauvaise conduite et de violations des droits de l'homme de la part des policiers, en particulier lors des opérations antigang menées par la PNH, relevant de l'Inspection Générale de la PNH⁵³. En outre, le processus de sélection de tous les policiers relevant de l'Inspection de la police doit être renforcé et accéléré⁵⁴.

45. Une expertise technique accrue sur des questions spécifiques telles que le recours à la force en milieu urbain et le renseignement, l'intégration transversale des normes internationales des droits humains dans leur doctrine et leur mission, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des policiers, contribueront à accroître les capacités de la PNH à un impact à long terme. La restauration des commissariats de police détruits

⁴⁷ UN Security Council 2699 (2023).

⁴⁸ S/2023/647, para. 69-77, 106-08.

⁴⁹ HCDH, Outils d'état de droit pour les États post-conflit. Cartographie du secteur de la justice, 2006, page 32. Voir les recommandations fournies dans A/HRC/54/79.

⁵⁰ A/HRC/54/79

⁵¹ Ibid.

⁵² CRC/C/HTI/CO/2-3 para. 36 et 37.

⁵³ Au moins 662 éléments présumés de gangs ont été tués lors d'opérations de police depuis janvier 2023.

⁵⁴ A/HRC/54/79, para 42.

dans les zones contrôlées par les gangs sera également essentielle pour garantir la continuité de la paix et de la sécurité dans ces zones.

46. En outre, des politiques globales en matière de sécurité, qui s'inspirent également des bonnes pratiques, telles que les approches de police communautaire, doivent être mises en œuvre. Au cours de sa mission, l'expert a rencontré les commissaires de police de Fort Liberté et de Ouanaminthe qui ont obtenu des résultats significatifs dans la région grâce à leur approche policière de proximité. Ils s'appuient largement sur des relations étroites avec la population, notamment à travers des patrouilles actives, des visites dans les écoles et les marchés, gagnant ainsi la confiance de la population.

D. Justice pénale et pénitentiaire

47. S'il est urgent de remédier aux problèmes structurels persistants, le système judiciaire doit être renforcé de toute urgence et son indépendance garantie, notamment pour faire face à l'augmentation des arrestations de criminels présumés. Le développement et la mise en œuvre des pôles judiciaires spécialisés mentionnés ci-dessus faciliteraient ce travail. Les pôles pourraient créer un espace institutionnel pour aider les magistrats haïtiens délocalisés à enquêter et poursuivre les membres de gangs arrêtés par la PNH et, à l'avenir, la mission MSS, notamment par la nomination de magistrats spéciaux et les conseils fournis par des experts internationaux dans ce domaine. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants impliqués dans la criminalité liée aux gangs ainsi qu'aux femmes victimes de violences sexuelles, conformément au droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les victimes doivent également être aidées à accéder à la justice et à déposer plainte.

48. L'augmentation probable du nombre de personnes détenues suite aux opérations de la MSS et transférées aux autorités haïtiennes ainsi que leur accueil par les autorités haïtiennes doivent être effectivement effectués d'une manière claire, cohérente et cohérente entre les contingents de la MSS. La lutte contre les conditions dans les prisons et le traitement des détenus et des prisonniers, y compris la surpopulation, conformément au droit et aux normes internationales applicables en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à d'autres normes internationales, notamment la Position commune du système des Nations Unies sur l'incarcération, doit être une priorité⁵⁵. Tout en reconnaissant l'importance d'éviter un recours abusif à la détention provisoire, il sera nécessaire de créer des installations supplémentaires conformes aux normes et standards internationaux pour anticiper de nouvelles arrestations et détentions de membres présumés de gangs.

49. Les enfants recrutés par des bandes criminelles sont confrontés à de multiples violations et abus des droits humains⁵⁶. Les enfants doivent être traités avant tout comme des victimes guidées par les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que par les normes et standards internationaux, notamment en matière de justice pour mineurs et de réinsertion⁵⁷. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'arrestation, la détention et l'emprisonnement d'un enfant ne doivent être utilisés qu'en dernier ressort et pour la période appropriée la plus courte⁵⁸ et doivent faire l'objet d'un réexamen régulier en vue de son retrait⁵⁹. Les alternatives à la privation de liberté doivent être privilégiées afin de mettre l'accent sur la réintégration et la réadaptation réussies de tous les enfants.

E. Violence : donner la priorité à la protection et à la prévention Assurer la sécurité

50. Les politiques de prévention et de protection devraient inclure des initiatives telles que des processus communautaires visant à maintenir la cohésion sociale

⁵⁵ <https://www.ohchr.org/en/detention/international-standards-detention>.

⁵⁶ A/HRC/54/79, para 42.

⁵⁷ Voir A/HRC/21/25 (2012).

⁵⁸ Convention relative aux droits de l'enfant, article 37, b).

⁵⁹ CRC, General Comment No. 24 (2019), para. 6.

paralysée par la violence des gangs. Les organisations communautaires doivent jouer un rôle central pour prévenir et atténuer la détérioration et l'impact de la situation d'insécurité, notamment pour permettre l'assistance humanitaire. En outre, il est nécessaire de soutenir la réduction de la violence communautaire, le désarmement, la démobilisation et la réintégration⁶⁰. Cela nécessite de travailler avec la population, notamment en favorisant la participation des femmes en tant qu'actrices du changement pour réduire la stigmatisation des victimes et des anciens membres de gangs, en particulier des enfants et des jeunes, ainsi que de soutenir les anciens membres de gangs pour les aider à réintégrer la société et empêcher leur réintégration dans les gangs⁶¹. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des personnes armées et la réduction de la violence communautaire, approuvée par les autorités le 5 janvier 2021, sera essentielle.

51. La priorité devrait être accordée aux enfants, tant en termes de protection que de prévention, sur la base d'une approche holistique et fondée sur les droits de l'homme pour répondre à leurs besoins spécifiques⁶². Une attention particulière doit être accordée aux enfants recrutés par les gangs. Les programmes de réintégration devraient inclure un soutien psychosocial prolongé, une formation professionnelle, une éducation de qualité, des soins de santé et répondre à d'autres besoins vitaux⁶³. La mise en œuvre approfondie du Protocole sur le transfert, l'accueil et la prise en charge des enfants associés aux bandes armées rencontrés lors des opérations de sécurité territoriale⁶⁴ signé entre les Nations Unies et le gouvernement est un outil essentiel dans ce contexte, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans des cas similaires⁶⁵. Une réponse différenciée devrait également être élaborée et mise en œuvre pour les femmes et les filles souvent confrontées à une stigmatisation aggravée de genre et de construction sociale en raison de leur association présumée avec des gangs armés, ainsi que pour les survivantes de violences sexuelles⁶⁶.

52. La lutte contre les normes sociales et de genre qui relèguent les femmes et les filles dans une position d'infériorité est à l'origine des violences sexistes perpétrées à leur encontre. La promotion de l'égalité des sexes serait également un élément clé de la stratégie de prévention de la violence étant donné la forte prévalence de la violence sexuelle et le ciblage des femmes et des filles.

F. Assurer la sécurité

53. Le 2 octobre, la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé les anciens membres et les membres déployés d'une mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS) à soutenir les efforts de la Police nationale haïtienne (PNH) visant à rétablir la sécurité en Haïti, et construire des conditions sécuritaires propices à la tenue d'élections libres et équitables. La résolution prévoit que la mission MSS devra opérer dans « le strict respect du droit international, et comprend le droit international relatif aux droits humains ».

54. En dissuadant, en arrêtant et en désarmant les gangs, le niveau de criminalité et de violence devrait baisser de manière significative et permettre aux Haïtiens de retrouver un certain degré de sécurité et un sentiment de normalité. La sécurité des installations stratégiques et des axes routiers majeurs permettra à la population vivant dans les zones contrôlées par les gangs d'accès aux services de base et à l'aide

⁶⁰ United Nations Operational Guide to the integrated disarmament, demobilization and reintegration standards (2010).

⁶¹ CRC/C/HTI/CO/2-3 para. 36 and 37.

⁶² Gaps and needs for successful reintegration of children associated with armed groups or armed forces, Global Coalition for Reintegration of Child Soldiers (2020).

⁶³ Office of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict. Reintegration of former child soldiers. page 2.

⁶⁴ Memorandum of understanding between the United Nations system in Haiti and the government of the Republic of Haiti.

⁶⁵ A/77/895-S/2023/363 (2023). Para. 13.

⁶⁶ OHCHR and BINUH "Haïti: Gangs use sexual violence to instill fear – UN report" (2022).

humanitaire. Il contribuera également à la liberté de mouvement, permettant aux personnes de rentrer chez elles. En outre, une sécurité durable contribuera à créer un environnement plus propice à l'exercice des droits de l'homme, à une société civile saine et à la restauration des institutions démocratiques⁶⁷.

55. Les politiques et stratégies de sécurité, y compris celles de la mission MSS, devraient tenir compte de l'environnement à haut risque caractérisé par des dynamiques complexes et interdépendantes, compliquées par la présence de bandes criminelles organisées et hautement armées présentes dans les zones densément peuplées. La plupart de ces zones sont également caractérisées par des abris précaires faits de matériaux fragiles. De telles circonstances sont susceptibles d'entraîner des dommages potentiellement accessoires et supplémentaires pour la population. De plus, la présence d'enfants au sein des gangs doit être prise en compte dans le concept des opérations. Certains signalent que les membres de gangs pourraient exercer des représailles contre la population perçue comme collaborant avec le MSS. Il sera essentiel que la mission MSS – en intégrant efficacement les droits de l'homme dans la planification et la conduite de ses opérations et en établissant son solide mécanisme de conformité – soit en mesure d'atténuer et de minimiser les dommages accessoires et supplémentaires potentiels dans ses opérations.

56. Bien que la résolution 2699 du Conseil de sécurité ait été accueillie favorablement par une grande majorité de la population, les interlocuteurs locaux ont souligné la nécessité d'informer, de consulter et d'impliquer la communauté afin d'instaurer la confiance et de gérer les attentes concernant la mission MSS. Les travaux de plaidoyer antérieurs, les campagnes de sensibilisation et l'engagement communautaire auprès des populations locales seront également déterminants pour sensibiliser les populations à la nécessité de ne pas recourir à la violence et ainsi éviter les risques de résurgence des massacres ou des lynchages collectifs, le mouvement « Bwa Kalé ».

57. Le HCDH considère que, conformément à la résolution 2699 du Conseil de sécurité, il est essentiel de garantir que le mécanisme de conformité de la mission MSS, l'application de la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains des Nations Unies (HRDDP) et le mandat de surveillance et de rapport du BINUH sont menés à bien, en parallèle, d'une manière cohérente et mutuellement renforcée qui s'appuie de manière cumulative et renforce ses efforts pour contribuer à alerter et éventuellement à prévenir la commission de violations et d'abus des droits humains.

58. La protection efficace de la population par la mission MSS nécessitera également des processus compatibles avec les droits humains, qui incluent la sélection efficace par la MSS du personnel qualifié, leur formation, l'élaboration de règles d'opérations, y compris sur la sélection des équipements appropriés et dans leur planification et la conduite des opérations. Dans le même temps, il est essentiel que la mission MSS ait la capacité d'enquêter de manière approfondie et de traiter toute allégation de violations des droits humains, y compris l'exploitation et les abus sexuels, par le biais de processus transparents et accessibles à la population concernée. Cela servira également à renforcer l'efficacité de ses opérations et sa contribution à la stabilité en Haïti.

59. La résolution 2699 étend l'embargo sur les armes imposé par la résolution 2653 du 21 octobre 2022 en remplaçant l'embargo ciblé sur les armes par un embargo territorial complet sur les armes en Haïti. En outre, des contrôles nationaux et internationaux plus stricts aux frontières et une action coordonnée accrue pour endiguer le trafic d'armes et de munitions sont une condition préalable pour endiguer la violence des gangs⁶⁸.

⁶⁷ 2023, S/2023/596.

⁶⁸ UNODC, First Quarterly report to the Security Council, 18 October 2023.

VI. Conclusions et recommandations

60. Des facteurs structurels et conjoncturels ont conduit Haïti à une situation cataclysmique, caractérisée par une profonde instabilité politique et des institutions extrêmement fragiles. La corruption, l'impunité et la mauvaise gouvernance, aggravées par les niveaux croissants de violence des gangs, ont érodé l'État de droit et conduit les institutions de l'État, qui devraient être la base d'une société démocratique, au bord de l'effondrement. L'impact de l'insécurité généralisée sur la population est désastreux et continue de s'aggraver. Dans ce contexte, la population est gravement privée de la jouissance de ses droits humains. La situation des enfants et des femmes est particulièrement préoccupante et pourrait affecter de nombreuses générations à venir.

61. Fin février 2024, des bandes criminelles ont commencé à mener des attaques coordonnées contre des installations clés des institutions de l'État, telles que des commissariats de police, des prisons et d'autres sites de la capitale Port-au-Prince, notamment le port et l'aéroport principaux. La récente escalade de la violence a accru les violations des droits humains, notamment les meurtres, les enlèvements et les viols, en particulier contre les femmes et les jeunes filles. Cela a également précipité la catastrophe humanitaire et aggravé encore davantage l'impasse politique, compromettant la paix, la stabilité et la sécurité en Haïti et dans la région.

62. La crise a précipité les services de base, y compris le système de santé, jusqu'à un quasi-effondrement. Au total, 18 institutions de santé ne fonctionnent plus dans la région de la capitale car elles sont situées dans des zones touchées par les gangs armés, y compris l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (hôpital de référence pour l'ensemble du pays) et le sanatorium, qui accueillait plus de 100 patients souffrant de tuberculose. Il en est de même dans certaines régions de l'Artibonite où les actions des gangs empêchent le fonctionnement de plus de 10 institutions de santé. Selon le HCDH, des hôpitaux ont été incendiés, du personnel médical tué, blessé et enlevé et il y a une pénurie de fournitures médicales de base. 1,4 million de personnes en Haïti sont « à un pas de la famine »⁶⁹. Les violences ont déplacé près de 17 000 personnes à Port-au-Prince entre le 8 et le 14 mars⁷⁰ et ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire.

63. La situation de la violence contre les enfants est particulièrement préoccupante. Non seulement les enfants sont tués lors d'attaques de gangs et pris entre deux feux, mais ils sont également de plus en plus utilisés par les gangs pour mener des attaques armées.

64. La lutte contre l'insécurité, notamment par la mise en œuvre de la mission MSS, et contre la grave instabilité politique doit recevoir la plus haute priorité. Il est essentiel de protéger la population et de prévenir de nouvelles souffrances humaines. Une mission internationale de soutien à la sécurité sera cruciale pour protéger les institutions de l'État attaquées jusqu'à leur noyau, y compris le nouveau Conseil présidentiel de transition. Toutefois, le renforcement de la sécurité ne suffira pas à garantir une solution durable. Des politiques globales visant à rétablir l'état de droit et à prévenir la violence seront essentielles pour garantir la paix et la sécurité. Les stratégies de réduction de la violence seront également cruciales.

65. Le Haut-Commissaire appelle toutes les parties prenantes nationales et les autorités haïtiennes compétentes à :

a) S'engager de manière constructive dans un dialogue significatif et participatif pour garantir et faciliter un large accord politique, prévoyant une transition démocratique, conduisant à des élections législatives et présidentielles libres et équitables, dans le strict respect du droit international, y compris du droit international des droits humains.

⁶⁹ WFP, March 2024

⁷⁰ IOM, March 2024

b) Prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence des gangs, y compris en coopération avec le futur MSS, pour établir un niveau minimum d'ordre public comme première étape pour garantir l'accès à l'aide humanitaire, répondre aux besoins fondamentaux de la population afin qu'elle puisse vivre sa vie dans la dignité et créer des conditions de sécurité propices à des élections libres et équitables en Haïti.

66. Par ailleurs, le Haut-Commissaire appelle notamment les autorités haïtiennes à :

a) Renforcer la Police nationale haïtienne, notamment en la dotant de ressources et d'équipements adéquats, pour répondre à la violence des gangs, protéger et sécuriser les bâtiments publics, en particulier ceux utilisés pour fournir des services à la population, et garantir le respect des normes et standards en matière de droits humains ; ainsi qu'accélérer le processus de sélection des agents de police de la Police nationale haïtienne et tenir pour responsables toutes les personnes impliquées dans des violations des droits humains, ainsi que des fautes professionnelles et des actes criminels, conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits humains ;

b) Allouer des ressources suffisantes à des institutions d'État de droit et de justice fonctionnelles et efficaces pour lutter contre la criminalité des gangs et la criminalité organisée, y compris pour les enquêtes et les poursuites ;

c) Garantir l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, y compris du juge de paix, et établir des pôles judiciaires spécialisés compétents pour examiner les affaires liées à la corruption et aux crimes impliquant des allégations de violations et d'abus des droits humains ;

d) Améliorer les conditions de détention, conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits humains et les réexaminer en tant qu'ordre de détention provisoire prioritaire, en veillant à ce qu'il s'agisse d'une mesure exceptionnelle et imposée conformément au droit international des droits de l'homme.

e) Prioriser l'augmentation des ressources allouées à l'Unité Anti-Corruption (ULCC) à des fins d'enquête et travailler plus étroitement avec le procureur de la République, à travers les pôles judiciaires spécialisés ;

f) Élaborer et mettre en œuvre de toute urgence des politiques globales et articulées pour faire face aux conséquences de la violence et de la mauvaise gouvernance, avec le soutien de la communauté internationale, le cas échéant, notamment :

i) Soutenir le redéploiement et la présence des autorités publiques et des services sociaux de base dans les zones marginalisées et mettre en œuvre des politiques visant à garantir que les personnes bénéficient au moins des obligations fondamentales minimales que sont les droits à l'éducation, à la santé et à l'emploi

(ii) Renforcement des systèmes de prise en charge médicale et psychosociale des survivantes de violences sexuelles en améliorant leur disponibilité, leur accessibilité et leur qualité ;

(iii) Mettre en œuvre des mesures, avec une approche préventive et d'intervention précoce, pour protéger les enfants contre la violence des gangs et le recrutement, renforcer l'Institut du Bien Être Social et de recherches pour développer des services communautaires qui répondent aux besoins et problèmes spécifiques des enfants, et mettre en œuvre des programmes adaptés pour les enfants en conflit avec la loi dans le centre de détention du CERMICOL afin de favoriser leur réinsertion dans la société ;

(iv) Créer et favoriser des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes risquant de retourner et/ou d'être impliqués dans des activités criminelles telles que le service civique ;

(v) Relocaliser immédiatement toutes les personnes déplacées vivant actuellement dans des conditions sordides dans les locaux scolaires vers des installations sûres et appropriées, conformément aux normes internationales.

(vi) Promouvoir les initiatives sociales et civiques, en mettant l'accent sur les zones touchées par les gangs, pour prévenir la violence grâce à l'engagement de la base ;

(vii) Fournir un espace civique sûr et propice aux acteurs de la société civile, en particulier aux journalistes, aux défenseurs des droits humains et aux dirigeants LGBT+ et communautaires.

67. Le Haut-Commissaire appelle en outre les États membres à :

a) Continuer à soutenir la mise en œuvre rapide de la mission MSS dans le strict respect du droit international, y compris du droit international des droits humains, le cas échéant, conformément à la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

b) Encourager les acteurs humanitaires et de développement à travailler main dans la main dans le cadre du triple lien humanitaire, développement et paix pour trouver des solutions à moyen et long terme pour accéder aux services de base et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

c) À la lumière des résolutions de sécurité des Nations Unies 2653 (2022) et 2700 (2023), envisager les mesures suivantes :

(i) Prendre des mesures strictes pour empêcher la fourniture, la vente, le détournement ou le transfert illicites, directs ou indirects, vers Haïti, depuis ou via leurs territoires ou par leurs ressortissants, ou à l'aide de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, d'armes légères et de petit calibre, et munition,

(ii) Augmenter l'inspection, conformément à leur législation nationale et au droit international applicable, de toutes les marchandises à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris les ports maritimes et les aéroports, si l'État concerné dispose d'informations qui fournissent des motifs raisonnables de croire que la cargaison contient des articles fournis, sort, ou transfert d'armes et de munitions.